

Toujours un mouvement d'avance!

CRCC

COMPAGNIE  
REGIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

PARIS

VITE LU

Périodique / Printemps 2017

n° 27

Avoir une stratégie économique,  
c'est *le penser*  
*le capital*

interview

Laurence Parisot

formation

*Audit informatique  
tous concernés !*

témoignages

Ce qu'ils pensent du concept  
«Horizons croisés»

juridique

*Loi Sapin II :*  
des réformes et des interrogations

conférence Retour sur

*« La responsabilité professionnelle  
dans tous ses états »*

Horizons Croisés

*Connaissez-vous  
le médiateur des  
entreprises ?*

# L'Agenda de la CRCC

Retrouvez toutes  
les infos et modalités  
d'inscription sur  
notre site Internet

→ [www.crcc-paris.fr](http://www.crcc-paris.fr)

du 23/3 au 4/7/2017

## Focus sur l'actualité

### La tournée des départements !

Animations de secteur de 17h à 19h30, suivies d'un cocktail :

- Créteil, Hôtel Novotel Créteil le Lac : le mardi 30 mai
- Vaux Le Pénil, au centre de gestion : le mercredi 31 mai
- Rosny, au centre de gestion : le mardi 13 juin
- Evry, Hôtel Novotel Evry Courcouronnes : le jeudi 29 juin

Retrouvez toutes  
les infos et modalités  
d'inscription sur  
notre site internet

→ [www.crcc-paris.fr](http://www.crcc-paris.fr)

## Formation à l'audit informatique

Le Mardi 4 juillet de 9h à 17h

à la Maison de la Chimie

28 rue Saint-Dominique, Paris 7<sup>ème</sup>

→ Programme et ouverture des inscriptions prochainement !

Rendez-vous sur notre site pour plus d'infos !

[www.crcc-paris.fr](http://www.crcc-paris.fr)

## JOBFAIR

est de retour !

Les 4<sup>èmes</sup> rencontres de l'alternance  
de la profession comptable

Mardi 23 mai

sur les Yachts de Paris

Port de Javel Haut, Paris 15<sup>ème</sup>

Ouverture des inscriptions en ligne  
début avril - Restez connectés !

# CRCC

COMPAGNIE  
REGIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

PARIS

Votre Compagnie est active dans tous les domaines  
où la profession a une voix à faire entendre.

Retrouvez dans cette rubrique tous les rendez-vous essentiels de la profession.  
Venez ! Participez ! Ces événements sont organisés pour vous.

**La CRCC de Paris. Toujours un mouvement d'avance !**

VITE LU

n° 27

périodique  
printemps 2017

Édité par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

50 rue de Londres - 75008 Paris. Tél. +33 1 53 839 433

Directeur de la publication : Jean-Luc Flabeau.

Rédaction en chef et secrétariat de rédaction : Angela Ibanez.

Mise en page et illustrations : Steven Jimel - [sj@stevnjimel.com](mailto:sj@stevnjimel.com) - +33 662 807 497.

Impression : Compédit Beauregard.

# Entre doutes et certitudes

Nous, commissaires aux comptes, faisons du scepticisme, un penchant vertueux pour mener à bien nos missions. Aucune apparence, aucune certitude ne doit être tenue pour telle sans vérification préalable. Aux faiblesses d'une information financière unilatérale, nous répondons par un doute et un contre examen méthodique... pour lui donner sa force certitude.

Expertises théoriques et pratiques nous qualifient pour délivrer une opinion crédible et créer la confiance. En somme, nous vérifions et nous certifions.

Cela étant dit, élargissons le prisme. Notre monde porte pour son avenir, d'innombrables incertitudes. Plus que naguère ? Difficile à estimer. Mais, les territoires du doute semblent s'étendre autant que les certitudes définitives et immuables nous apparaissent de plus en plus irraisonnables.

L'incroyable développement du numérique y est pour beaucoup. Il change profondément nos vies et étiole nos repères. La puissance des processeurs à l'usage des algorithmes permet d'agrèger et de traiter une masse de données incroyable.

Grâce à quoi, les progrès en matière scientifique - et notamment en matière médicale - connaissent une accélération fulgurante. Concomitamment, des emplois disparaissent massivement, avec la promesse de nouvelles occupations, sans doute plus intéressantes, mais aux contours encore flous. En pleine expectative, nos sociétés doutent d'elles-mêmes et se cherchent de nouveaux modèles...

Bien naturellement, s'agissant d'audit, l'outil numérique bouleverse également nos méthodes de travail. Progressivement. Avec pour enjeu, l'expression d'une certitude sur l'information financière toujours plus poussée et plus objective.

C'est pourquoi cette nouvelle mandature à la tête de la CRCC de Paris, entrée en fonction en janvier dernier, a souhaité investir beaucoup d'énergie sur ce sujet, grâce aux travaux de la commission audit informatique.

Et ainsi de pouvoir vous proposer une journée de formation le 4 juillet prochain qui traitera de cette question de la manière la plus exhaustive.



© Photo: Christophe Labodinsky

**Jean-Luc Flabeau,**  
président de la Compagnie régionale  
des commissaires aux comptes de Paris.

D'aucuns se posent toutefois cette question : l'utilisation massive des data laisse-t-elle encore une place au doute ? En d'autres termes, notre sens critique, notre scepticisme ont-ils encore leur place au moment de recevoir des informations issues d'un traitement numérique des données ? Plus que jamais, j'en suis convaincu, si nous voulons que le numérique soit uniquement pour le meilleur.

Ainsi chacun se souvient du rôle des algorithmes dans la crise financière de 2008. Chacun a pu observer la vitesse de propagation de « fake news » prises pour argent comptant. Considérer les data comme systématiquement neutres serait d'une dangereuse naïveté.

Dans notre métier de certification, de vastes territoires s'offrent donc à nous. Et celui notamment d'apprécier et de qualifier des données avec un sens critique et une méthodologie qui seront d'autant plus recherchés qu'ils deviennent des qualités trop rares.

Jean-Luc Flabeau

l'actualité de la CRCC de Paris

« Se rassembler, partager, s'informer et se former. »

Inlassablement, les événements organisés par la CRCC de Paris poursuivent ces objectifs pour toujours mieux servir ses membres et nourrir l'esprit de cohésion qui se trouve au cœur de la profession. Retour sur les moments forts de ces derniers mois.

# On parle de nous

média 4 avril 2017

TWITTER : 1 000 FOLLOWERS !

Vous êtes de plus en plus nombreux à suivre le compte de la CRCC de Paris sur Twitter et nous vous en remercions ! Pour suivre l'actualité de votre conseil régional (événements, prises de position dans les médias, REA, publications officielles...) abonnez-vous à notre compte  @CRCCParis.



## REVUE DE PRESSE

l'Opinion

### L'audit a un doute sur sa réforme

« L'inquiétude est palpable chez les commissaires aux comptes. La France figurait dans les très bons élèves en terme d'organisation de la profession, ce qui rend difficile de trouver une réforme qui nous paraisse équilibrée [...] le risque avec le texte final est d'arriver à l'inverse de ce qui était voulu : au lieu d'une déconcentration du secteur, on peut craindre une concentration. »

Interview de **Jean-Luc Flabeau**, président de la CRCC de Paris, pour l'Opinion le 2 novembre 2016.

actu Expert-Comptable

### Procédures cabinets : ce qui change pour les Cac en 2017

Le site Actuel Expert-comptable a publié, lundi 23 janvier, un article sur les nouvelles procédures obligatoires en cabinets d'audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

**Frédéric Burband**, vice-président de la CRCC de Paris, fait le point sur les grands changements qui impactent les cabinets d'audit : un système d'alerte interne doit désormais être mis en place dans tous les cabinets d'audit, le dispositif de contrôle de qualité interne devient obligatoire, renforcement de la formalisation, flou sur les modalités de la rotation progressive des CAC autre que signataires...

Option Finance

### Directive européenne l'audit en sursis ?

Option Finance interroge **Jean-Luc Flabeau**, lundi 23 janvier 2017, sur la possible modification des seuils à partir desquels les entreprises doivent faire auditer leurs comptes : « Le rehaussement des seuils exonérerait la quasi-totalité des PME de l'obligation d'avoir un auditeur. »

Le nouvel Economiste

### Audit, au-delà du rapport

La certification des comptes, une obligation légale à transformer en aide à la décision.

Le Nouvel Economiste propose un article sur la double facette de la certification des comptes, jeudi 9 février, appuyé par les propos de **Jean-Luc Flabeau**, « Nous sommes de plus en plus souvent conduits à accompagner le développement de nos clients en réalisant des audits d'acquisition. »

Les Echos BUSINESS

### De comptable à une mission de conseil : l'enjeu des experts du chiffre

**Laurent Benoudiz**, président de l'OEC Paris IDF et **Jean-Luc Flabeau** co-rédigent un article publié en ligne le 10 mars. Ils y rappellent les projets et ambitions partagés par les deux institutions autour du numérique, de l'attractivité des professions du chiffre, et de la défense des petits cabinets.

Petites Affiches

### « Il faut travailler sur un audit adapté aux PME ! »

**Jean-Luc Flabeau** s'est exprimé dans le n° 153 des Petites Affiches publié le 15 mars.

Revue de presse par **Céline Ducloux**, CRCC de Paris

# La responsabilité professionnelle

## dans tous ses états

**R**éunis au sein de l'imposante salle d'audience du tribunal de commerce de Paris, 300 confrères et consœurs se sont déplacés ce jeudi 26 janvier pour assister à notre conférence sur l'évolution de la responsabilité du commissaire aux comptes.

Jean Messinesi, président du tribunal de commerce de Paris et Jean-Luc Flabeau, président de la CRCC de Paris ont pris, les premiers, la parole sur la raison d'être de cette conférence.

En ouverture, une envolée philosophique fut proposée aux confrères par un invité de marque, Raphaël Enthoven, afin de conceptualiser la notion de responsabilité : Qu'entend-on par-là exactement ? Quelles sont les nuances à apporter à l'application de ce devoir de responsabilité ? Jusqu'où est-on responsable ? Le philosophe conclut par un constat global qui eut une résonance toute particulière dans l'esprit des commissaires aux comptes présents : "Nous sommes responsable de ce que l'on fait mais surtout de ce que l'on ne fait pas !". Ce fut ensuite au tour du professeur Denis Mazeaud, professeur de droit à l'Université Panthéon Assas, de présenter aux confrères une future réforme du droit de la responsabilité.

Puis, deux tables rondes se sont ensuite succédées pour répondre à la question suivante : quel impact des évolutions de la responsabilité sur votre activité ?

Le premier collège d'experts, constitué de Michel Jalans (ancien inspecteur MMA spécialisé dans la responsabilité civile des professionnels du chiffre, consultant auprès de Sophiassur), Olivier Pardo (avocat au barreau de Paris), Olivier Salustro (commissaire aux comptes, vice-président de la CRCC de Paris) et Christian Tessiot (ancien syndic de la CRCC de Paris, juge au tribunal de commerce de Paris) avait pour objectif de mettre l'accent sur la responsabilité civile. Parmi les problématiques abordées, on pouvait relever l'évolution de la jurisprudence en matière de responsabilité du commissaire aux comptes, les cas les plus fréquents de mise en cause (et comment les éviter), ainsi que les grandes tendances de l'assurance civile professionnelle.



© Photos : Guy Brehinier

« Notre position de défense est acceptable si nous nous sommes organisés en amont pour limiter les risques. »

Propos de **Olivier Salustro**, vice-président délégué de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris, le 26 janvier 2017

« Examiner le concept de responsabilité, c'est entendre l'alibi de la lâcheté comme l'acte de naissance du courage. »

Propos de **Raphaël Enthoven** philosophe, le 26 janvier 2017

Enfin, la dernière table ronde fut dédiée à la responsabilité disciplinaire : que retenir des évolutions apportées par la réforme européenne de l'audit ?

Ce sont donc Olivier Pardo et Olivier Salustro rejoints par Thierry Ramonatxo (rapporteur général du H3C) qui ont pris place face à l'auditoire, appuyés par les interventions vidéo de Christine Gueguen, président du H3C. Il fut donc question dans cette dernière partie de la nouvelle structuration de la responsabilité disciplinaire et des mesures de prévention à connaître.

### Ce sujet vous intéresse tout particulièrement ?

Vous pouvez voir (ou revoir) l'interview vidéo de Christine Guéguen sur notre chaîne Youtube CRCC Paris, et lire les actes de la conférence disponibles sur notre site : [crcc-paris.fr](http://crcc-paris.fr)

Le 30 janvier 2017.

Article écrit par **Céline Ducleux**, CRCC de Paris

**événement** 24 novembre 2016

Retour sur la soirée *Horizons croisés*

# Afterwork

Avec notre invité Pierre Pelouzet

Médiateur des Entreprises auprès du Ministère de l'Économie

HORIZONS  
CROISÉS

n°5

**R**etour sur la rencontre le 24 novembre 2016, avec Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises auprès du ministère de l'économie. Son rôle dans la relation inter-entreprises, le fonctionnement de son service, que fallait-il retenir de cette 5<sup>ème</sup> édition des Horizons croisés ?



Pierre Pelouzet, Médiateur des Entreprises auprès du Ministère de l'économie (au centre) en compagnie de Guillaume Proust (à droite), élu de la CRCC de Paris à l'initiative des soirées Horizons croisés et de Jean-Luc Flabeau, président de la CRCC de Paris. © Photo : CRCC de Paris

les relations commerciales, et contribue à faciliter l'innovation.

Très souvent saisi pour des problèmes de délais de paiement, il s'inscrit dans une démarche positive en encourageant les bonnes volontés et l'adhésion des entreprises à la Charte Relations fournisseur responsables, et en décernant le label du même nom en partenariat avec la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF).

Il s'agit d'une fonction peu connue, ce qui a été confirmé par les commissaires aux comptes présents lors de la soirée. C'est pourquoi, Pierre Pelouzet les a appelé à communiquer auprès de leurs clients sur son rôle.

## Notre invité



**Pierre Pelouzet**, médiateur des Entreprises auprès du Ministère de l'Économie.

### Le concept « Horizons croisés »

Les soirées Horizons croisés ce sont 20 minutes de parole données à un acteur clé du secteur économique. Les confrères présents peuvent ensuite poser leurs questions avant un échange convivial autour d'un verre pour créer ou renforcer un réseau et poursuivre les discussions avec notre invité.

A ce jour, 7 soirées se sont tenues depuis septembre 2015. On n'arrête pas un concept qui marche ! Restez connectés : bientôt la 8<sup>ème</sup> édition !

HORIZONS CROISÉS



Mais d'abord, pourquoi l'avoir invité ? Outre le besoin de satisfaire notre curiosité permanente, notre objectif était de faire la connaissance d'un acteur qui partage avec le commissaire aux comptes la même mission de création de confiance.

En tant que médiateur, son rôle se concentre sur le dialogue à restaurer au sein des différends contractuels entre entreprises privées ou publiques<sup>1</sup>, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité. Il s'entoure pour cela de délégués nationaux et de médiateurs régionaux, soit une équipe d'une soixantaine de personnes.

Il remplit trois missions principales. En plus d'offrir un mode de résolution de litige amiable et gratuit, il encourage l'adoption et la diffusion de bonnes pratiques dans

Très actif sur les réseaux sociaux, le médiateur multiplie les prises de parole auprès du public à commencer par les chefs d'entreprise. Ainsi, vous pouvez le suivre sur son compte Twitter @PPelouzet mais aussi contribuer à ses réflexions vertueuses sur la confiance entre les acteurs économiques sur son blog.

Il intervient également à la radio. Il témoigne et répond à vos questions tous les samedis matin à 7h45 sur BFM Business dans l'émission « Business Club de France » et en podcasts sur le site : [bfmbusiness.bfmtv.com](http://bfmbusiness.bfmtv.com). Pour le saisir, rendez-vous sur la plateforme en ligne : [economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises](http://economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises).

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Article rédigé par **Angela Ibanez**,  
CRCC de Paris

<sup>1</sup>) Traitement de près de 1000 dossiers par an, dont 75 % aboutissent à un succès (source : MÉDIATEUR DES ENTREPRISES, Chiffres-clés 2015-2016).

## Ce qu'ils pensent d'Horizons Croisés

Quatre fidèles participants témoignent de l'intérêt qu'ils portent au concept : ce qui leur plaît dans ces soirées, l'importance des échanges avec l'environnement, et les atouts du format Afterwork.

*Ce qui me plaît : une prise de recul sur notre métier et les témoignages sur l'impact de notre profession dans l'économie réelle. Ces rendez-vous me permettent de gagner en confiance dans l'avenir et de regagner mon cabinet « reboosté ».*  
*Echanger avec d'autres sphères est, à mon sens, très important si l'on veut se poser les bonnes questions pour l'avenir et si l'on veut être de bons ambassadeurs de la profession. Les afterworks donnent une plus grande proximité avec les autres participants.*  
**En un mot : Convivialité**



Vincent Molinié  
© Photos : D.R.

*Ces échanges sont indispensables. Finalement, nous avons peu d'occasions d'apprécier le regard des parties prenantes. Pouvoir échanger avec ces personnalités extérieures nous pousse à expliquer notre action. Cela me permet d'affûter mon discours vis-à-vis des clients, plus particulièrement lorsqu'il est question de la valeur ajoutée de mon intervention. Les formats conviviaux comme celui-ci facilitent le networking. Je vais personnellement plus facilement vers les autres un verre à la main !*  
**En un mot : Éclectisme**



Anna Osipa  
© Photos : D.R.

*Après une journée stressante où l'on court après le temps, ces soirées sont l'occasion d'aller écouter des personnes de très haute qualité dans un cadre sympathique. Quand l'intervenant nous décrit son expérience personnelle en nous considérant comme de véritables partenaires, nous avons alors les arguments dont notre profession a besoin pour valoriser ses prestations. Plus qu'un réseau, il se crée alors un échange sincère et solide entre confrères dans ces soirées. De plus, nous pouvons évoquer certaines difficultés liées à l'exercice de notre profession et échanger des solutions.*  
**En un mot : Qualité**



Pierre Attia  
© Photos : D.R.

*J'apprécie avant tout le caractère exclusif de ces rencontres avec des personnalités de premier plan. L'ouverture sur le monde des affaires et l'intérêt général contribuent à l'évolution des domaines d'expertise du professionnel comptable, et par voie de conséquence à l'évolution de son image. Aborder des sujets en petit comité est propice à la confiance et à l'échange, dans un climat de confiance et de grande convivialité.*  
**En un mot : Inédit**



Eric Freudeunreich  
© Photos : D.R.

Merci à Anna, Vincent, Pierre et Eric pour leur témoignage et leur fidélité ! A votre tour maintenant de rejoindre le réseau en participant à la 8ème édition des Horizons croisés. Restez connectés sur notre site et compte Twitter @CRCCParis pour connaître la date et notre prochain invité.

audit 12 mars 2017

# Audit informatique : tous concernés !

© Photos : D.R.

**L'**audit va disparaître... Nous parlons bien entendu de l'audit traditionnel, le papier crayon, qui subsiste encore chez certains de nos confrères mais dont les centaines de milliers de données manipulées par les entreprises leurs mènent la vie dure.

Un article écrit à trois mains par :



Mathieu Barret,



Serge Yablonsky,



et Stéphanie Benzaquine,  
membres du groupe de travail  
Audit informatique.

Notre profession se doit d'évoluer pour continuer à accompagner les entreprises de plus en plus informatisées et conserver le contrôle des données financières analysées dans un contexte de cas de fraude en croissance permanente. Après une série de conférences et formations sur le rôle du commissaire aux comptes dans la lutte anti-fraude organisées entre 2015 et 2016, la CRCC de Paris, sous l'impulsion de Frédéric Burband, vice-président, a décidé de créer le groupe de travail « Audit informatique », en partenariat avec l'AFAI, qui rassemble des spécialistes du contrôle interne informatique et de l'analyse de données informatiques.

## Pourquoi un groupe de travail sur l'audit informatique ?

Notre objectif est d'expliquer, de sensibiliser et de convaincre nos confrères que l'utilisation d'outils de data mining (ou analyses de données) dans le cadre de leur mission est un gage d'excellence pour notre profession, de sécurisation de leur mission et une réponse efficace aux besoins des entreprises que nous accompagnons.

Par ailleurs, il est également nécessaire de les sensibiliser au fait que la digitalisation des processus de l'entreprise est source de risques de perte de continuité d'activité ou encore de perte d'intégrité des données si celles-ci ne sont pas suffisamment sécurisées : soit parce que les accès aux systèmes sont trop étendus, soit parce que les programmes informatiques peuvent être modifiés sans contrôle en amont.

La révolution actuelle lancée par les pouvoirs publics (FEC, DSN, facture électronique,...) n'est donc pas un obstacle, mais bien l'opportunité pour les professionnels que nous sommes, de donner du poids à nos contrôles.

Comment sensibiliser les professionnels ?

Data mining, Data processing, sécurité informatique, FEC, contrôle informatisé... Un jargon de plus en plus courant dans nos échanges, sans pour autant être toujours maîtrisé. Le groupe de travail est donc là pour réfléchir à de nouvelles manières de présenter ces concepts et de les rendre accessibles de tous.

Notre groupe travaille donc à l'élaboration de fiches pratiques qui auront pour objectif :

- d'expliquer clairement et simplement les techniques regroupées sous le terme de data mining
- de sensibiliser nos confrères à l'utilisation de ces techniques lors de leurs missions
- de détailler les enjeux réglementaires liés
- d'apporter des réponses et une méthodologie applicable directement en mission

## L'audit informatique, ce n'est donc pas que pour les ETI et les grands comptes ?

Et bien non. Si nous prenons l'exemple du FEC, le Fichier des Ecritures Comptables, demandé désormais par l'administration fiscale et qui contient l'ensemble des écritures d'une entreprise, il concerne toutes les entreprises françaises qui tiennent leur comptabilité de manière informatisée. Il soulève d'ailleurs souvent des questions de la part des entreprises, malheureusement trop tard lorsque le vérificateur s'y intéresse...

### Quels sujets seront donc abordés par le groupe de travail ?

Tous les sujets qui concernent l'audit informatique. En résumé :

- Gouvernance du système d'information (SI) : Pour être capable d'établir une cartographie applicative claire, d'identifier les flux de données à maîtriser (classification des données, gestion de l'externalisation, etc.) et de comprendre qui est responsable de quoi.
- Conduite de projet : Mieux appréhender les impacts et les risques liés à un changement de logiciel ou d'ERP et expliquer les étapes clés de la revue de ce type de projets
- Contrôle des accès : Car l'administration des droits utilisateurs doit être soumise à contrôle pour vérifier la cohérence avec les processus en place dans une entreprise
- Exploitation des systèmes et continuité de l'activité : Pour expliquer à nos clients l'importance des sauvegardes et

de la prévention/gestion des incidents pour assurer la continuité de l'activité

- Législation fiscale et SI : Le FEC, la facturation électronique, les logiciels de caisse. La législation évolue rapidement, ce n'est pas sans impact sur les missions.
- Cyber-sécurité et réseau : Pour mieux appréhender ce type de risques, il faut d'abord être correctement informé sur les méthodes et les pistes de détection sur ce genre d'attaques.
- Ouverture sur la transformation numérique : Car les modèles de business de nos clients se transforment du fait de la révolution numérique et que nous devons appréhender les évolutions et les impacts sur nos approches. Ce ne sont plus que des comptables qui saisissent, mais également des robots et des algorithmes. Le contrôle doit donc évoluer pour détecter les bugs ou erreurs de paramétrage sur ces automatismes.
- Utilisation de l'informatique par l'auditeur : Car l'utilisation de l'informatique dans les missions devient inévitable

et qu'il est important d'analyser les données de nos clients avec des outils informatiques.

- Respect des données personnelles : un nouveau règlement européen et des sanctions aggravées.

### Que faut-il retenir de nos travaux ?

Le monde change, les entreprises évoluent, nos méthodes de travail aussi. Notre groupe de travail est là pour apporter des réponses simples aux interrogations que suscite l'introduction des nouvelles technologies dans nos missions traditionnelles.

Rendez-vous le 4 juillet à la Maison de la chimie pour une formation dédiée à ces sujets..

Le 12 Mars 2017.

Article rédigé par **Mathieu Barret**,

**Serge Yablonsky** et **Stéphanie Benzaquine**

membres du groupe de travail « Audit informatique ».

## Améliorez votre performance avec CaseWare Audit



CASEWARE

### SYNCHRONISATION

Facilitez le travail en équipe : en ligne ou hors ligne, au bureau ou chez le client, **SmartSync** synchronise en temps réel et automatiquement vos données en tâche de fond via une simple connexion internet.



### FLEXIBILITÉ

Adaptez la démarche d'audit à vos dossiers en respectant les NEP et l'approche par les Risques : import des données financières en quelques clics (FEC, balance...), tableau de bord, rapport des risques dynamique, programmes de travail adaptés en fonction des risques, automatisation des feuilles de travail...

### AGILITÉ

**CaseWare** est à la pointe de la technologie : Dématérialisez vos dossiers avec une GED performante Choisissez votre environnement : TSE, Citrix, Windows 10 et précédents, toutes versions Office... Utilisez la solution **CaseWare Cloud** pour la revue des dossiers et le travail collaboratif y compris avec les clients.



Interview de  
**Laurence Parisot**

# Avoir une stratégie économique, c'est *penser* le *capital*

**Laurence Parisot,**  
femme d'affaires.

© Photo : D.R.

**P**résidente du MEDEF de 2005 à 2013, Laurence Parisot était l'invitée de notre 6<sup>ème</sup> soirée Horizons croisés qui s'est tenue le 2 février. Avant de rencontrer les professionnels, elle a accepté de se prêter à une interview et nous a livré sa vision des entreprises françaises, leurs atouts et freins, et du commissaire aux comptes dans la conjoncture économique actuelle.

Propos  
recueillis par  
**Guillaume Proust,**  
élu de la  
Compagnie  
régionale des  
commissaires  
aux comptes  
de Paris.

## **Au regard de la situation économique française, quels sont les atouts de nos entreprises dans la compétition mondiale ?**

Notre pays bénéficie de nombreux atouts. Ils sont liés à une tradition ancienne des mathématiques et de l'engineering. Ces atouts permettent aux grandes entreprises françaises d'être des leaders mondiaux et favorisent l'émergence de nombreuses start-ups prometteuses.

Néanmoins, les handicaps sont tellement nombreux et lourds qu'elles sont empêchées de se déployer comme elles le souhaiteraient. Nous souffrons d'une situation économique médiocre liée à une absence de stratégie économique et à des normes qui nous entravent.

## **De quelle stratégie économique avons-nous besoin ?**

Il faut définir une stratégie qui passe d'abord par une volonté politique forte et affirmée de favoriser

le financement de l'économie.

Cela suppose d'orienter l'épargne des français vers l'économie réelle. Mais également de lever les obstacles fiscaux qui pénalisent, soit le déploiement d'un plus grand nombre de business angels, soit l'investissement des familles les plus aisées qui ont une tradition industrielle forte. Soit encore, le développement de fonds de capital-risque, de fonds d'amorçage, de fonds spécialisés dans les start-ups pour injecter d'importants capitaux dans la nouvelle économie.

Prenez l'exemple de l'ISF. C'est un impôt qui a miné notre économie. Je comprends la dimension symbolique de l'ISF et je mesure à quel point ça peut être difficile symboliquement d'acter sa suppression. Cependant, il faut raconter la vraie histoire des effets de l'ISF qui nous empêchent de construire un tissu d'entreprises de taille intermédiaire comme celui du Mittlestand en Allemagne. Au moment de la transmission, de nombreuses familles n'ont d'autre choix que de céder leur entreprise car les héritiers qui ne travaillent pas dans l'entreprises n'ont pas, pour la plupart du temps, les moyens de payer l'impôt. C'est ainsi que de grandes

## Interview




---

*« votre profession est un formidable filet de sécurité. On ne peut pas en imaginer d'autre. »*

---

Propos de  
**Laurence Parisot**,  
*Vite Lu*, n° 27  
 avril 2017

entreprises françaises ont acquis des pépites, PME, entreprises intermédiaires régionales et sont devenues de très grandes entreprises, voire des leaders mondiaux avec pour revers de la médaille, l'érosion accrue de notre tissu industriel, si l'on compare avec d'autres pays européens.

Une stratégie économique, c'est donc notamment penser le financement des entreprises.

### **De ce point de vue, n'y a-t-il pas un problème culturel en France ?**

La France a été une éponge face aux théories marxistes. Elle les a absorbées très facilement et vous avez, de ce point de vue, raison d'utiliser le mot « culture ». C'est un réflexe culturel de se méfier du capital. Mais c'est avant tout lié à notre « inculture » économique.

Paradoxalement, la crise de 2008 a permis une forme de compréhension des phénomènes économiques. Hélas, les choses n'ont pas duré très longtemps. A la fin du mandat de Nicolas Sarkozy, il y a eu chez

les responsables politiques de droite et de gauche, l'idée qu'il fallait taxer autant le capital que le travail, ignorant ainsi que le capital était nécessairement le fruit d'un travail. Re-taxer le capital autant que le travail représente donc une sur-taxation déraisonnable.

### **On a aussi le sentiment que les français ont une acception plutôt cynique du capital et de l'entreprise ?**

Pas autant que vous ne le pensez... Généralement, les salariés aiment leur entreprise. En revanche, la méfiance resurgit quand on parle de l'entreprise en général, de manière désincarnée.

Une enquête très récente menée par Sciences Po montre que les Français ont plutôt confiance dans l'entreprise. Ils disent leur forte confiance dans la petite et moyenne entreprise mais aussi dans la grande entreprise. Un niveau de confiance qui est bien supérieur à celui qu'ils éprouvent à l'égard des institutions et des politiques. Dans un climat général de doute et de défiance, l'entreprise ne s'en sort pas si mal.

## Interview

Vite Lu / le 16 mars 2017

○ ●

Il est vrai que la crise financière de 2008 a fait des dégâts considérables dans l'acceptation du libéralisme économique. Le creusement des inégalités entre les « ultra riches » et les classes moyennes et modestes, provoque un doute sur la mondialisation des entreprises.

**Et le commissaire aux comptes dans tout cela ? Même si ses travaux ne sont pas accessibles au grand public, son rôle est de rendre les choses plus transparentes. J'imagine que vous travaillez régulièrement avec un commissaire aux comptes. Pour vous, quel apport y voyez-vous ?**

Le rôle et la contribution du commissaire aux comptes dans l'entreprise sont fondamentaux. D'ailleurs, cela se passe bien entre le monde des entrepreneurs et celui des commissaires aux comptes.

Quand on est chef d'entreprise, deux professions - celle de banquier et celle de commissaire aux comptes - viennent d'une manière ou d'une autre, vous rappeler la norme, la règle et les bons principes. Mais le commissaire aux comptes a un avantage. Même s'il est là pour rappeler ce qu'il faut faire et bien faire, la relation personnelle est en général excellente, ce qui n'est pas toujours le cas avec le banquier.

C'est d'ailleurs frappant de voir que beaucoup de professions ont subi, en termes de crédibilité, les affres de la crise de 2008. La finance, en général, est regardée avec une suspicion encore plus grande qu'avant. Et de ce choc d'une violence inouïe, le métier de commissaire aux comptes est sorti quasiment intact. Je sais bien que néanmoins, l'union européenne a voulu montrer qu'il y avait là aussi matière à régulation. Cela renvoie sûrement à la folie bureaucratique de Bruxelles mais, globalement, votre profession est un formidable filet de sécurité. On ne peut pas en imaginer d'autre.

**Et pourtant certains posent la question du seuil d'intervention dans les PME, seuil assez bas en France par rapport à d'autres pays européens...**

Lorsque vous êtes à la tête d'une TPE ou d'une PME, vous vivez un enfer au quotidien. Ce n'était pas le cas il y a 20 ans. Il y a eu ces 10 dernières années, une dégradation des possibilités et des conditions de conduite de l'entreprise. C'est effrayant : lorsque vous dirigez une petite ou moyenne entreprise, vous



Laurence Parisot

© Photo : D.R.

prenez plus de la moitié de votre temps à faire autre chose que vous occupez de vos clients ou de la production de vos biens ou de vos

services. Dans ce contexte-là, une exigence de plus, telle que celle d'avoir un commissaire aux comptes se transforme en effroi. Pour autant, je soutiens l'idée qu'un commissaire aux comptes doit être présent dans les petites entreprises. Mais pas à n'importe quelles conditions.

L'idéal serait de passer moins de temps à gérer une complexité kafkaïenne et passer un temps utile avec son commissaire aux comptes. Un patron de TPE ou de PME, peut être très bon chef d'entreprise et ne pas toujours totalement comprendre son bilan. Le commissaire aux comptes permet de mieux le maîtriser.

**Il y a quelque chose qui revient souvent dans vos propos, ce sont les normes et leur caractère excessif...**

La France a la culture du « tampon ». Tout doit être validé par de nombreux coups de tampons ! Il ne faut pas s'étonner que les relations entre les administrations et les entreprises se sont dégradées ces dernières années. Notamment, en raison du débat général sur la dette et le nombre de fonctionnaires. Ensuite, l'État ne pilote plus ses administrations comme elle a su le faire. Je n'ai pas vu l'État donner d'orientations à son administration pour agir dans le sens de l'intérêt économique facilitant la vie des entreprises plutôt que de leur mettre des bâtons dans les roues au quotidien.

Il y a un autre problème qui se situe au niveau européen. Nous avons perdu le contrôle de l'Europe. Individuellement, les fonctionnaires européens sont des gens tout à fait remarquables. Mais ils ne sont pas capables d'avoir une vision globale et simplificatrice. Ainsi s'empilent des normes européennes sur des normes nationales...

En somme, devant l'incertitude générale du monde, il y a un réflexe politique tout à fait puéril qui consiste à penser qu'une loi permet de résoudre un problème que l'on découvre. C'est ainsi que les choses nous échappent et deviennent insupportables.

S'il n'y a pas une compréhension politique sincère de ce phénomène, je ne vois pas comment on pourra s'en sortir.

« je soutiens l'idée qu'un commissaire aux comptes doit être présent dans les petites entreprises. »

Propos de  
**Laurence Parisot**,  
Vite Lu, n° 27  
avril 2017

# job fair

## LES RENCONTRES DE L'ALTERNANCE DE LA PROFESSION COMPTABLE

4<sup>e</sup> édition

**Mardi 23 mai** | 18H30 › 21H30  
— Les Yachts de Paris



LE MOMENT EST VENU  
DE **RENCONTRER**  
**VOTRE MEILLEUR**  
**COLLABORATEUR**

+ d'informations

contact@oec-paris.fr - 01 55 04 31 31



@CRCCParis | OUVERTURE DES INSCRIPTIONS PROCHAINEMENT | [www.crcc-paris.fr](http://www.crcc-paris.fr)



Et l'audit devint un rêve ...



### Disposez-vous d'une **solution fiable et performante** pour gérer vos différents mandats de CAC ?



- Plébiscité par plus de 1 500 cabinets
- Qualité, sécurité et gain de productivité sur vos missions
- Disponible en monoposte, réseau et cloud
- 100% Made in France

#### Patrick BILSKI – COGEREC SA

Expert-Comptable et CAC à Paris (75) :

« Enfin un logiciel d'audit simple et convivial, loin des « usines à gaz » habituelles ! La navigation est aisée, et les améliorations sont fréquentes. L'assistance technique est efficace. »

#### Laure BEAUMANOIR - AEXPERT

Expert-Comptable et CAC à Rennes (35) :

« RevisAudit formalise extrêmement bien la démarche de commissariat aux comptes, permettant ainsi à des cabinets de taille moyenne d'amener des collaborateurs non spécialisés en audit à respecter le formalisme requis par cette activité »

#### Philippe PUJO – ACCOUNT REVISION

Expert-Comptable et CAC à Rennes (35) :

« Dans ma fonction de contrôleur qualité au sein de la commission de la CRCC de Rennes, j'ai pu me rendre compte de l'efficacité du logiciel qui répond à tous les objectifs d'un contrôle qualité tel que définis par la CNCC et le H3C. »

#### Jean-Marc MAGNIN – MLA SA

Expert-Comptable et CAC à Salon de Provence (13) :

« Dans nos métiers et compte tenu de nos contraintes, une approche pragmatique est indispensable. RevisAudit, par son ergonomie et sa logique de fonctionnement, répond très bien à ce besoin. »

DEMANDEZ UNE DÉMONSTRATION GRATUITE À VIRGINIA AU 04-90-56-42-33  
OU PAR EMAIL [VIRGINIA.FERNANDEZ@GESTONLINE.COM](mailto:VIRGINIA.FERNANDEZ@GESTONLINE.COM)

RevisAudit Premium élu meilleur  
logiciel de Commissariat aux Comptes



Gest On Line classée dans le top 500  
des entreprises de la tech française



# La loi Sapin II

## des réformes et des interro

**E**n 169 articles, la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II, aborde de nombreux sujets dont le droit des sociétés et le commissariat aux comptes.

### RATIFICATION DE L'ORDONNANCE PORTANT LA RÉFORME DE L'AUDIT :

Au sein du titre VII intitulé « de l'amélioration du parcours de croissance pour les entreprises », l'article 140 de la loi ratifie l'ordonnance n°2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes.

Au passage, ce même article modifie ou corrige quelques éléments de cette même ordonnance notamment en ce qui concerne les dispositions transitoires (art. 53 de l'ordonnance) et les conséquences extraterritoriales de l'exercice en réseau (art. L822-11 C. com.). Il ramène également le délai de prescription de l'action disciplinaire de 10 à 6 ans (art. L. 824-4 C. com.) alignant ainsi celui-ci sur la durée obligatoire de conservation des dossiers de commissariat aux comptes (art. R. 821-68 C. com.)

### L'EXERCICE DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

**La nomination d'un suppléant** n'est désormais exigée que dans le cas où le CAC titulaire nommé est une personne physique ou une société unipersonnelle (art. L. 823-1 C. com.)

**La procédure des conventions réglementées** dans les SA est à nouveau rectifiée puisque seules les conventions **autorisées et conclues** doivent être communiquées au commissaire aux comptes (art. L. 225-40 et L. 225-88 C. com.)

**Concernant la transformation d'une société d'une autre forme n'ayant pas de CAC en société par actions**, l'ambiguïté de l'article L. 224-3 du code de commerce est levée puisque la phrase « *Le commissaire aux comptes de la société peut être nommé commissaire à la transformation* » a été supprimée de son premier alinéa.

### LE RECOURS AU COMMISSARIAT AUX APPORTS :

**Dans les SAS**, la nomination d'un commissaire aux apports est désormais soumise à un seuil. Ainsi, en cas de création d'une SAS, « *les futurs associés peuvent décider à l'unanimité que le recours à un commissaire aux apports ne sera pas obligatoire, lorsque la valeur d'aucun apport en nature n'excède un montant fixé par décret et si la valeur totale de l'ensemble des apports en nature non soumis à l'évaluation d'un commissaire*

# gations



© Illustration : Steven Jimel

aux apports n'excède pas la moitié du capital. » (art. L. 227-1 C. com.) Ainsi, la dispense prévue dans les SARL a été étendue aux SAS.

**Dans les SARL**, cette même dispense est étendue aux augmentations de capital « *lorsqu'une augmentation du capital est réalisée, soit en totalité, soit en partie par des apports en nature* » (art. L. 223-33 C. com.)

**Dans les SARL et les SAS UNIPERSONNELLES**, lors de la création, un nouveau cas de dispense de commissaire aux apports est prévu dans le cas où « *l'associé unique, personne physique, exerçant son activité professionnelle en nom propre avant la constitution de la société, y compris sous le régime prévu aux articles L. 526-6 à L. 526-21, apporte des éléments qui figuraient dans le bilan de son dernier exercice.* » (Art. L. 223-9 et L. 227-1 C. com.)

## DES INCOMPATIBILITÉS DES COMMISSAIRES AUX APPORTS

Les différents articles relatifs au commissariat aux comptes faisant référence aux incompatibilités mentionnées à l'article L. 822-11 ont été mis à jour pour faire référence désormais à l'article L. 822-11-3 du code de commerce.

Par ailleurs, les articles L. 225-8, L. 225-101 et L. 225-

147 ont été modifiés pour rendre compatibles entre elles les **différentes missions de commissariat aux apports** prévues aux articles L. 225-8, L. 225-101, L. 225-131, L. 225-147, L. 228-15 et L. 228-39 du code de commerce relatives notamment à la vérification des apports, des avantages particuliers, de la valeur d'un bien acquis et à la vérification de l'actif et du passif.

Toutes ces modifications entraînent de nombreuses interrogations notamment en ce qui concerne la suppression de la suppléance et l'articulation des incompatibilités. La commission des études juridiques de la CNCC s'est déjà saisie de certaines. Nous ne manquerons pas de lui en soumettre d'autres.

Un article écrit par **Miassa Aidoud**,  
responsable du service juridique de la CRCC de Paris

*Le service juridique répond  
à vos questions quotidiennement au*

 **01 53 83 94 35**

*n'hésitez pas à le solliciter !*

# Engagements de retraite : Simplifiez-vous le calcul

- Indemnités de départ à la retraite
- Médailles du travail
- Retraites à prestations définies
- Mutuelles santé des retraités

Découvrez nos solutions déjà utilisées  
par plus de 1 000 sociétés clientes.

Pour en savoir plus  
01 42 92 01 01  
[www.anteo.com](http://www.anteo.com)

**Anteo est une société d'actuariat conseil** composée d'actuaire qui ont une compétence de plus de 30 années dans le calcul des engagements des différents passifs sociaux.

**Anteo**  
actuariat conseil